



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
DE L'EAU**  
RHIN•MEUSE

**Procès-verbal de la réunion  
du 24 novembre 2023  
(À l'issue du Comité de Bassin)**

***Adopté le 15 mars 2024***

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
281<sup>ème</sup> séance  
(15<sup>ème</sup> séance du 10<sup>ème</sup> mandat)**

## ORDRE DU JOUR

---

- I. Adoption de l'ordre du jour ..... 3
- II. Adoption de la révision du 11<sup>e</sup> programme d'intervention consécutive à la déclinaison du Plan Eau et de la stratégie nationale de biodiversité ..... 3
- III. Adoption du budget initial pour l'année 2024 ..... 3

La séance est ouverte à 13 heures 36 et, est présidée par M. INGWILLER.

Le Président confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint.

M. HOELTZEL énonce la liste des pouvoirs :

- M. DIETMANN à M. INGWILLER ;
- Mme JEANPERT à M. INGWILLER ;
- Mme LEROY à M. BAUER ;
- L'ARS à la DREAL Grand-Est ;
- L'ADEME à la DREAL Grand Est

### **I. Adoption de l'ordre du jour**

*En l'absence de remarques, l'ordre du jour est adopté.*

### **II. Adoption de la révision du 11<sup>e</sup> programme d'intervention consécutive à la déclinaison du Plan Eau et de la stratégie nationale de biodiversité**

M. HOELTZEL propose d'adopter une ligne identique à celle du Comité de Bassin, à savoir adopter la nouvelle maquette budgétaire, à l'exception de l'ouverture de la ligne budgétaire visant le concours du fonds hydraulique agricole.

*Sans observation de la part des membres du Conseil d'administration, et après avis conforme favorable du Comité de bassin, l'évolution de la maquette financière du 11<sup>e</sup> programme d'intervention est approuvée à l'unanimité, à l'exception de l'ouverture d'une ligne de programmation relative au fonds d'hydraulique agricole.*

*La délibération n°2023/35 portant sur l'adoption de la révision du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention consécutive à la déclinaison du plan Eau et de la stratégie nationale de biodiversité après avis conforme du comité de bassin est adoptée à l'unanimité.*

### **III. Adoption du budget initial pour l'année 2024**

*Sans observation de la part des membres du Conseil d'administration, et après avis conforme favorable du Comité de bassin, le budget initial pour l'année 2024 est adopté à l'unanimité (délibération n°2023/36).*

*En l'absence d'observations complémentaires, la séance est levée à 13 heures 38.*

Le Directeur général  
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

La Présidente  
du Conseil d'administration,



Josiane CHEVALIER













